

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département de la
Marne

Extrait du Registre

des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BRICE-COURCELLES

Séance du 15 AVRIL 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	25	22

Date de la Convocation

06 Avril 2022

Date d'Affichage :

06 Avril 2022

Objet de la Délibération :

Subventions
exceptionnelles 2022 au
Foyer Pour Tous Centre
Social Educatif et
Culturel

N°2022-18

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Saint Brice Courcelles, sous la présidence de Madame Evelyne QUENTIN, Maire.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame Patricia BALAVOINE, Monsieur Pascal VERNANT, Monsieur Vincent CHRISTOPHE, Madame Cécile SAUSSET, Monsieur AZZEDINE DJOUADI, Monsieur Romain BARBEY, Madame Nathalie VERRONEAU, Madame Marylène SAVIO et Monsieur Yohann CAMUS qui avaient donné respectivement pouvoir à Monsieur Philippe MALNUIT, Monsieur Philippe MALNUIT, Monsieur Gilles PERSINET, Madame Aurélie PAROCHE, Monsieur Jean-Luc SENE, Monsieur Gilles PERSINET, Madame Mélissa GALASSO, Madame Ambre PERIGUEY et Monsieur Laurent GONDEL

Absents excusés : Monsieur nicolas SAINGERY

Absents : Madame Corinne MAUDUIT

Secrétaire : Monsieur Dominique PARGNY

Rapporteur : Monsieur Dominique PARGNY

Le Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel sollicite, dans le cadre de sa demande de subvention, différentes subventions exceptionnelles :

- une subvention de 6 904,80 euros pour l'achat d'un tour à poterie pour la section céramique, d'une structure gonflage pour les arts et martialité, une machine à découper pour Sbc Tech.
- une subvention de 6 212 euros pour le projet jeunes adultes.
- une subvention de 7 177 euros pour le projet co-éducation centre social / école élémentaire « sport à l'école ».
- une subvention de 9 800 euros pour le projet pluriannuelle BATO.

Soit un total de 30 093,80 euros.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à délibérer et à décider :

1- De verser les subventions exceptionnelles suivantes à l'association FOYER POUR TOUS CENTRE SOCIAL EDUCATIF ET CULTUREL :

- o 6 904,80 euros pour l'achat d'un tour à poterie pour la section céramique, d'une structure gonflage pour les arts et martialité, une machine à découper pour Sbc Tech;
- o 6 212,00 euros pour le projet jeunes adultes ;

- 7 177,00 euros pour le projet co-éducation centre social / école élémentaire « sport à l'école »
- 9 800,00 euros pour le projet pluriannuel BATO.

Soit un total de 30 093,80 euros

2- D'imputer cette dépense à l'article 6574-414 du budget communal.

3- d'indiquer que les crédits nécessaires ont été réservés au budget primitif 2022.

Monsieur Grégory ROSSELLE se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les conclusions du présent rapport, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent rapport peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Evelyne QUENTIN